

[Traduction par TPSGC]
Bureau du sous-ministre
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

M. Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
50, rue O'Connor, 9^e étage
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0A9

Cher monsieur,

Je vous écris en réaction au rapport intitulé *Besoins de financement des écoles des Premières nations au Canada*. Je suis inquiet de constater que le rapport contient des inexactitudes qui doivent être corrigées pour permettre au Parlement et au public de participer à un débat éclairé.

Écarts de données

Affaires indiennes et du Nord Canada, comme bien d'autres organisations du secteur public, reconnaît que du travail supplémentaire est essentiel pour améliorer la gestion des données. La plus grande difficulté pour Affaires indiennes et du Nord Canada est de saisir les données régionales existantes dans un système national complet et accessible au personnel des bureaux régionaux et de l'Administration centrale ainsi qu'aux Premières nations. Pour atteindre cet objectif, le Ministère continue de mettre en œuvre sa banque de données du Système intégré de gestion des immobilisations et il a investi environ 4,5 millions de dollars au cours de la présente année financière pour soutenir la formation et continuer d'améliorer le système.

Compte tenu du fait que cette banque de données en est toujours à l'étape de la mise en œuvre, le personnel du Bureau du directeur parlementaire du budget a été invité à interviewer les représentants régionaux pour vérifier les données. Je crois comprendre que ces entrevues n'ont pas eu lieu. Par conséquent, les données utilisées dans l'analyse et dans les conclusions qui en résultent posent des problèmes. Bien qu'il y ait actuellement 462 écoles dans les réserves, le rapport parle de 803 écoles. En fait, ce chiffre inclut les logements d'enseignants et d'autres types d'immobilisations scolaires comme les locaux scolaires temporaires, les gymnases autonomes, les petits ateliers et d'autres petites structures scolaires. Cette façon de procéder a une incidence sur la « superficie » moyenne des écoles que vous avez évaluée à 1 227 mètres carrés et qui est en réalité d'environ 2 200 mètres carrés.

Le Système intégré de gestion des immobilisations peut également saisir les résultats de nos inspections techniques des écoles qui sont menées tous les trois ans par l'intermédiaire de notre Système de rapport sur l'état des biens. Les fonctionnaires du

Bureau du directeur parlementaire du budget avaient également été prévenus du fait que l'on procède actuellement au transfert de nos données régionales au Système intégré de gestion des immobilisations. Le rapport indique que « plus de 60 % des écoles de la Saskatchewan ne sont "*pas inspectées*" ». En fait, 100 % des immobilisations scolaires en Saskatchewan ont été inspectées au moyen du Système de rapport sur l'état des biens. Le Bureau régional de la Saskatchewan a également mené des inspections entre les inspections prévues par ce Système pour surveiller la conformité des écoles et s'assurer de donner suite aux recommandations techniques du Système de rapport sur l'état des biens. Cette information est actuellement transférée au Système intégré de gestion des immobilisations.

Le rapport signale qu'un peu moins de la moitié des écoles canadiennes sont considérées comme étant en bon état. Cependant, il ne mentionne pas que 10 p. 100 des écoles sont à l'état « *neuf* ». En outre, étant donné que le cycle du Système de rapport sur l'état des biens est de trois ans, un grand nombre des écoles qui forment les 3 p. 100 du nombre total d'écoles considérées comme étant en « *mauvais* » état ont été identifiées depuis lors comme des priorités pour la nouvelle construction. Par exemple, en février 2009, le ministre Strahl a annoncé la construction d'une nouvelle école à Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, aux termes du *Plan d'action économique du Canada*. En mai 2009, il y a eu une cérémonie d'inauguration de l'école élémentaire Ermineskin, en Alberta. Ces deux écoles avaient été désignées comme étant en « *mauvais* » état.

La cote excessivement négative attribuée à l'état des immobilisations est également due au fait que, le rapport confond infrastructure liée aux écoles (803) et écoles (462). Par exemple, dans de nombreux cas en Alberta, la cote « *mauvais état* » a été attribuée à des locaux scolaires temporaires. Dans un cas, en Colombie-Britannique, la cote « *mauvais état* » concerne un atelier qui représente moins de 5 p. 100 de la superficie totale de l'école alors que le bâtiment principal a la cote « *bon état* ». Quoique quelques édifices scolaires temporaires ou mineurs nécessitent des réparations, le pourcentage de bâtiments scolaires principaux en mauvais état est en fait très bas et il diminuera à mesure que les écoles seront remplacées.

Tendance dans la construction d'écoles

En ce qui concerne la tendance relative à la construction d'écoles, le Bureau du directeur parlementaire du budget signale que « *le taux moyen de nouvelles constructions s'approche de 35 nouvelles écoles par année au cours de la période de 1990-2000. (...) Depuis 2006, huit nouvelles écoles seulement ont été construites* ». En fait, entre 1990 et 2000, environ 17 nouvelles écoles ont été construites en moyenne tous les ans. Depuis 2006, le gouvernement a achevé la construction de 53 établissements scolaires, dont 16 étaient de nouvelles écoles, 34 des projets de rénovation et trois, d'autres projets importants. Ces rénovations et nouveaux projets de construction ont coûté plus de 240 millions de dollars depuis 2006.

Actuellement, Affaires indiennes et du Nord Canada soutient 64 projets scolaires supplémentaires à différentes étapes de réalisation, à l'échelle nationale, y compris dix nouvelles écoles et trois grands projets de rénovation financés aux termes du *Plan d'action économique du Canada*.

Gestion financière

Votre rapport indique que « *le plafond de financement qui a été imposé à Affaires indiennes et du Nord Canada a créé de la confusion* ». Alors que le Plan budgétaire du gouvernement pour 1996-1997 ne prévoyait le plafond de 2 p. 100 que pour le financement des services de base, sur une période de deux ans, Affaires indiennes et du Nord Canada a en fait bénéficié d'une augmentation annuelle de 2 p. 100 au titre des services de base (voir pages 1-14 du Budget principal des dépenses 2009-2010 pour le plus récent exemple). Bien que Affaires indiennes et du Nord Canada ait reçu des investissements ciblés considérables dans plusieurs budgets fédéraux successifs, le plafond de financement de 2 p. 100 sur les services de base continue de causer des difficultés au Ministère et aux Premières nations.

Votre rapport recommande que « *Les crédits voulus du Parlement pour le financement des écoles des Premières nations devraient être clairement établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor comme un poste distinct dans le Budget des dépenses* ». Bien que cette approche semble faciliter l'identification des dépenses d'Affaires indiennes et du Nord Canada, elle réduirait considérablement la souplesse du Ministère de réaffecter des fonds au cours d'un exercice particulier afin de réagir à de nouvelles pressions et à de nouvelles possibilités.

Il y a lieu également de signaler que bien que, le financement pour les écoles des Premières nations ne fasse pas l'objet d'un poste distinct dans le Budget des dépenses, l'information est disponible dans le système d'établissement des budgets et des rapports du Ministère et elle a été fournie sur demande aux parlementaires à plusieurs occasions. Nous examinerons les possibilités d'accroître la transparence, en apportant peut-être certains changements au Rapport ministériel sur le rendement.

Processus de planification et imputabilité

Le rapport précise qu'Affaires indiennes et du Nord Canada n'a aucune méthodologie pour la budgétisation des immobilisations qui lui permettrait d'évaluer ses besoins de financement futurs pour les infrastructures scolaires. Cela est trompeur étant donné qu'Affaires indiennes et du Nord Canada a élaboré des processus en vue de déterminer les besoins d'infrastructure dans les réserves, d'évaluer les coûts de ces besoins et de prioriser les projets à financer et dans quel ordre. Ces éléments sont essentiels pour la capacité du Ministère de prioriser le financement de la construction d'écoles.

Les Premières nations qui demandent des fonds pour les écoles de leur collectivité présentent un plan pluriannuel détaillé. Ce plan comprend les projets de rénovation des écoles existantes et la construction de nouvelles écoles. Les projets proposés sont

ensuite évalués d'après le Cadre de classement des priorités national, qui établit les priorités pour les investissements selon des critères de santé et de sécurité. Des études sont ensuite effectuées par des professionnels indépendants dans le but de déterminer la gamme d'options possibles pour répondre aux besoins de la collectivité, et dans celui d'établir les coûts.

S'ils sont approuvés par la région et que celle-ci considère qu'ils méritent un examen plus approfondi, ces projets sont inclus dans le Plan d'immobilisations à long terme. Ce Plan est examiné par le personnel de l'Administration centrale et, à partir de 2009-2010, il sera présenté au Comité des opérations du Ministère qui est présidé par le sous-ministre associé. Les détails concernant chaque projet de plus de 10 millions de dollars sont également approuvés par ce comité. Ces mesures de contrôle ont été établies pour s'assurer que de bonnes pratiques de planification soient adoptées; une vérification récente a également permis de constater que les contrôles régionaux pour la gestion des grands projets d'infrastructure sont, dans l'ensemble, adéquats.

Enfin, je vous invite à modifier le rapport afin de corriger les inexactitudes factuelles qu'il contient. Les fonctionnaires du Ministère qui ont travaillé avec vos représentants seraient ravis d'en discuter dans les meilleurs délais. Je suis personnellement disponible pour vous rencontrer si vous souhaitez avoir d'autres discussions concernant le rapport.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Michael Wernick

c.c. : L'honorable Noël A. Kinsella, sénateur
L'honorable Peter Milliken, député
M. William R. Young